

## Séance publique du 12 juin 2007

### Délibération n° 2007-4191

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Décision d'élargir le bénéfice de l'adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE à 50 %, à tous les agents, dans le cadre de l'extension du Plan de déplacements d'entreprise (PDE) à tous les sites communautaires - Avenant à la convention de partenariat avec le Sytral et Kéolis, pour le financement d'une partie de cet abonnement**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n°2005-2886 du 19 septembre 2005, a autorisé monsieur le président à :

- signer la convention avec le sytral pour la 1ère phase expérimentale du PDE dans le 3° arrondissement de Lyon, prévoyant une subvention de la Communauté urbaine de 198 € par an et par abonnement au City Pass PDE,
- inscrire les crédits nécessaires au versement d'une subvention de 59 400 € pour l'année 2005 au budget annuel (pour les abonnements du 1er octobre au 31 décembre 2005).

Vingt mois après son lancement dans le 3° arrondissement de Lyon, le PDE enregistre des résultats encourageants tant sur la rationalisation de l'usage de la voiture que sur le développement des déplacements en transports en commun.

Ainsi, les directions des services ont réalisé un véritable effort de mutualisation des véhicules de service, avec 130 véhicules mis en pool, soit 36 % du parc de véhicules affectés au 3° arrondissement.

De plus, l'objectif de 300 abonnements au City Pass PDE est largement dépassé avec 420 abonnés en juin 2007 et 450 attendus en octobre 2007, à raison d'une augmentation moyenne de cinq abonnés par mois.

Par ailleurs, le résultat du diagnostic d'accessibilité et de mobilité des agents réalisé par la mission PDE de mai à juin 2006, sur les 37 sites communautaires objets du projet d'extension du PDE, hors du 3° arrondissement de Lyon, fait apparaître un report des modes de déplacements des agents sur le réseau TCL de l'ordre de 300 nouveaux abonnés.

Sachant que l'abonnement City Pass PDE annuel représente une réduction de 50 % par rapport au City Pass TCL, financé à hauteur de 42,35 € par an sur onze mois par le Sytral et à hauteur de 204,05 € par an sur onze mois par la Communauté urbaine, pour chaque bénéficiaire, avec un prix mensuel d'abonnement de 22,40 € pour les agents de la Communauté urbaine (tarifs au 1er avril 2007), le coût total pour la Communauté urbaine est estimé à 163 240 € pour 800 abonnés.

Afin d'équilibrer le compte de déplacements du PDE, au moins 50 véhicules de service seront restitués par les différents services communautaires, d'ici quatre mois, diminuant d'autant le parc total.

L'objet du présent rapport est de demander au Conseil de bien vouloir décider de l'élargissement, à compter du 1er octobre 2007, du bénéfice du City Pass PDE à 50 % pour les agents des sites concernés et de solliciter son autorisation pour signer un avenant à la convention de partenariat avec le Sytral et Kéolis, pour le financement de l'abonnement aux transports en commun, dans le cadre de l'extension du plan de déplacements d'entreprise à tous les sites communautaires ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### **DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer la convention avec le Sytral et Kéolis prévoyant une subvention de la Communauté urbaine de 204,05 € par an et par abonnement, dans le cadre de l'extension du plan de déplacements d'entreprise à tous les sites communautaires.

**2° - Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au versement de cette subvention de 163 240 € pour l'année 2008 au budget annuel.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,